

Programme coordonné de financement des actions de prévention de la perte d'autonomie de la Métropole de Lyon



3 orientations transverses

2025 – 2027

Objectifs spécifiques

1 Renforcer la participation des personnes âgées aux actions de prévention et lutter contre les différentes formes de non-recours

1 Consolider la connaissance de l'offre de prévention pour l'ensemble des acteurs de la prévention afin d'optimiser la pertinence, la complémentarité et l'impact de leurs actions (*dynamique partenariale, rencontres, mutualisation des moyens, partage d'informations, etc.*)

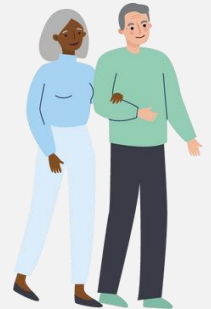
2 Améliorer l'accès à l'information des personnes âgées et de leurs aidants afin de faciliter l'insertion dans un parcours de prévention (*centralisation des informations, communication sur l'offre de prévention par l'ensemble des acteurs, communication grand public, etc.*)

3 Promouvoir une communication positive en matière de vieillissement et de bien vieillir (*communication positive, sensibilisation en matière de vieillissement, etc.*)

2 Lutter contre l'isolement social des personnes âgées et de leurs aidants grâce à une meilleure coordination des acteurs de la prévention

1 Encourager les modalités d'action visant à repérer les publics éloignés et les sensibiliser à la logique de prévention (*allers-vers, accessibilité des actions, faire entrer les personnes vulnérables dans une logique de parcours, etc.*)

2 Renforcer le repérage des fragilités et l'orientation par la mobilisation en réseau des acteurs de prévention (*dispositif ICOPE, réseau local de repérage, etc.*)



3 Accroître l'impact des actions de prévention répondant aux besoins spécifiques des personnes âgées et de leurs aidants

1 Favoriser les actions ayant un potentiel d'impact durable sur les bénéficiaires pour mieux répondre à leurs besoins (*outillage des acteurs de la prévention en matière d'évaluation d'impact, définition d'indicateurs favorables à un impact durable, etc.*)

2 Renforcer le pouvoir d'agir des personnes afin de mieux prendre en compte leurs attentes et favoriser leur participation sociale (*empowerment, co-construction des actions, favoriser l'engagement associatif des seniors, participation d'utilisateurs au sein de la CFPPA, etc.*)

Programme coordonné de financement des actions de prévention de la perte d'autonomie de la Métropole de Lyon



5 orientations thématiques

2025 – 2027

Objectifs spécifiques

Faciliter l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles sur l'ensemble du territoire

Axe 1 :
Accès aides techniques individuelles

Encourager les actions de sensibilisation sur les aides techniques, les possibilités de financement et d'accompagnement à leur utilisation en vue de lutter contre le non-recours (*communication dispositifs existants, sensibilisation jeunes seniors, etc.*)

1

Assurer le déploiement homogène et l'accessibilité des aides techniques sur l'ensemble du territoire (*essaimage des actions probantes sur les territoires peu couverts par l'offre, eqLAAT etc.*)

2

Accompagner les résidences autonomie dans leur mission de prévention de la perte d'autonomie

Axe 2 :
Attribution Forfait autonomie

Améliorer la pertinence et le ciblage des actions en travaillant sur une meilleure gestion et attribution du forfait autonomie (*thématiques prioritaires : alimentation, activité physique et santé mentale, accès aux ressources documentaires, impact, etc.*)

1

Renforcer le lien des résidences autonomie avec leur environnement local dans le déploiement de leurs actions afin de les ouvrir à d'autres publics (*ouverture sur l'environnement, actions mixtes (résidents et non-résidents), etc.*)

2

Aider les services autonomie à domicile à s'inscrire dans le paysage de l'offre de prévention

Axe 3 :
Appui actions de prévention SAD

Soutenir les services autonomie à domicile pour assurer leur nouvelle mission de développement des actions de prévention de la perte d'autonomie (*mutualisations et échanges de pratiques entre SAD, partenariats etc.*)

1

Permettre aux personnes âgées fragilisées de vivre chez elles le plus longtemps possible grâce à la coordination des professionnels du domicile (*formations à destination des acteurs du domicile, acteurs privilégiés du repérage des fragilités, etc.*)

2

Formaliser les critères de sélection des actions éligibles à l'axe 5 de la CFPPA (*critères retenus : indicateurs d'impact, gratuité et accessibilité, logique partenariale, etc.*)

1

Recentrer les actions de prévention sur des thématiques prioritaires en lien avec les orientations nationales (*3 thématiques prioritaires : la lutte contre l'isolement social, la prévention des chutes (activité physique et nutrition) et la santé mentale*)

2

Poursuivre le déploiement d'actions de prévention et de soutien à destination des proches aidants

Axe 4 :
Soutien des proches aidants

Soutenir des actions visant le repérage des aidants en vue de lutter contre la non-reconnaissance du statut d'aidant (*mobilisation du réseau d'acteurs de proximité, aller-vers, communication positive des aidants, etc.*)

1

Outils les aidants dans leur rôle d'accompagnement et faciliter leur quotidien (*visibilité du site de la métropole aidante, pair-aidance, pouvoir d'agir, travail en réseau, etc.*)

2

Renforcer le ciblage des actions ayant le plus de pertinence pour la prévention de la perte d'autonomie

Axe 5 :
Actions collectives de prévention

Orienter les actions de prévention de la perte d'autonomie vers un registre de prévention primaire (*communication adaptée auprès des jeunes seniors, sensibilisation des 3 niveaux de prévention, etc.*)

3



Retrouvez l'intégralité du programme coordonné

conferencedesfinanceurs.grandlyon.com



La Conférence des financeurs
de la Métropole de Lyon

MÉTROPOLE

GRAND LYON